

# L'Auditorat du Travail: pierre angulaire de juridictions du travail autonomes?

## PRESENTATION

Créé au début des années '70, l'Auditorat du Travail est l'un des plus récents services du ministère public.

Ses compétences spécifiques ont connu une forte extension, tant au niveau civil que pénal. A l'origine, l'Auditorat, en tant que parquet autonome auprès du Tribunal du Travail, formulait essentiellement des avis dans des contentieux civils en matière de droit de sécurité sociale et, dans une moindre mesure, en matière de droit du travail. A l'époque, il n'engageait que des poursuites pénales pour « les matières relevant de la compétence du Tribunal du Travail ».

La croissance et la technicité de la législation particulière en la matière ont connu une évolution quasiment parallèle à l'extension de ses compétences. Ce n'est qu'à contrecœur et parfois même après une bataille juridique avec la Cour de Cassation que l'Auditorat du Travail s'est vu attribuer des compétences pénales supplémentaires.

Après quarante ans, l'Auditorat est donc devenu un parquet à part entière au sein du ministère public, reposant sur deux piliers équivalents.

Ces derniers temps, la presse a souvent évoqué le fonctionnement pénal, principalement l'aspect relatif à la lutte contre la fraude sociale. A tel point que l'on en viendrait à oublier que les racines mêmes de l'Auditorat se



fondent dans le fonctionnement civil et que le travail pénal initial mettait essentiellement l'accent sur la régularisation de la situation illégale des travailleurs concernés.

Quarante ans et bien des évolutions plus tard, on pourrait se demander si l'Auditorat du Travail évolue dans la bonne direction ou bien quelle serait alors la meilleure direction à suivre.

Ces questions et bien d'autres seront soumises, tout au long de la journée d'étude, à un panel d'acteurs concernés, magistrats des juridictions du travail, professeurs et partenaires externes: dirigeants des services d'inspection sociale et partenaires sociaux. Ils dresseront un état des lieux et feront part de leurs attentes et recommandations.

## PROGRAMME

**Présidente de la session du matin: Marie-Anne Franquinet, Premier Avocat général, Auditorat général près la Cour du Travail de Liège**

|       |   |
|-------|---|
| 8h30  | Accueil   |
| 9h00  | Introduction et contextualisation du problème, par <i>Pierre-Paul Maeter, Président du Comité de Direction, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale</i>   |
| 9h20  | La réforme des juridictions du travail sous l'angle du management organisationnel, par <i>Nathalie Vallet, professeur à l'Université d'Anvers</i>   |
| 9h40  | L'Auditorat du Travail: Compétence, fonctionnement et avenir, par <i>Griet Provoost, juriste d'entreprise, auteur de l'ouvrage "Het Arbeidsauditoraat. De werking getoetst aan de praktijk van het arbeidsauditoraat te Antwerpen." (L'Auditorat du Travail. Fonctionnement et pratique de l'Auditorat du Travail d'Anvers)</i> |
| 10h10 | L'action de l'Auditorat du Travail dans les affaires civiles, par <i>Stephanie Steylemans, Auditeur du Travail, Auditorat du Travail d'Anvers</i>   |
| 10h40 | Pause café  |
| 11h10 | Panel composé d'un magistrat (Dirk Torfs, Conseiller à la Cour du Travail d'Anvers), un membre d'une organisation syndicale (Jean-François Macours) et un membre d'une organisation patronale (Monica De Jonghe)  |
| 11h40 | Q&R   |
| 12h10 | Lunch   |

**Présidente de la session de l'après-midi: Lola Boeykens, Premier Président de la Cour du Travail d'Anvers**

|       |   |
|-------|---|
| 13h15 | L'action de l'Auditorat du Travail dans les affaires pénales, par <i>Marie-Anne Franquinet, Premier Avocat général, Auditorat général près la Cour du Travail de Liège et Charles-Eric Clesse, Auditeur du Travail à Charleroi, maître de conférences à l'ULB</i> |
| 14h15 | Panel composé d'un magistrat (Stephanie Steylemans, Auditeur du Travail, Auditorat du Travail d'Anvers), un membre de l'Inspection du Travail (Jean-Claude Heirman,   |

Directeur général, Inspection sociale, Directeur du SIRS) et un membre d'une organisation sociale (Alexandre Lesiw, Directeur général des CPAS, SPP Intégration sociale)

|       |  |
|-------|--|
| 14h45 | Q&R  |
| 15h00 | Pause café   |
| 15h15 | Vers un tribunal unifié? L'exemple du Tribunal (de première instance) d'Eupen, par <i>Andrea Tilgenkamp, Procureur du Roi, Parquet d'Eupen</i>                 |
| 15h35 | Panel composé d'un représentant d'une organisation syndicale (Paul Palsterman) et un professeur d'université (Marc Rigaux, professeur à l'Université d'Anvers) |
| 16h15 | Q&R  |
| 16h35 | Conclusion de la journée: synthèse par <i>Marc Rigaux, Professeur à la faculté de Droit de l'Université d'Anvers</i>   |
| 17h15 | Fin  |

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Quand:** Le vendredi 14 février 2014 de 9h à 17h15  
**Où:** SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Salle Storck  
Rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles  
<http://emploi.belgique.be/accessibilite>

**Inscription:** La participation à ce séminaire est gratuite. Inscription préalable obligatoire pour le 10 février au plus tard. L'inscription préalable est nécessaire, étant donné le nombre de places limité. L'inscription s'effectue uniquement par mail à cette adresse: [events@emploi.belgique.be](mailto:events@emploi.belgique.be)

Afin de faciliter l'enregistrement des inscriptions, il est demandé à chaque participant de mentionner les données suivantes: nom et prénom, fonction et organisation, adresse de courrier électronique.

Ces données sont destinées exclusivement à La Direction de la communication du SPF Emploi en vue d'établir la liste des participants et d'envoyer ultérieurement toute information utile relativement au suivi du séminaire.

Une traduction simultanée en néerlandais et en français est prévue.